L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 JUILLET 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 21 JUILLET

A la Deuxième Page, on trouvera :
Le Feuilleton,
La liste des lettres au bureau de la Poste,
Le départ des bateaux et navires,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs,
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Manufactures—Un terrain situé dans la Deuxième District, avec toutes les bâtisses qu'il y trouvera, maison de résidence en briques, à deux étages, &c., rue Bagatelle, entre St-Philippe et Ursulines—Aujourd'hui à une heure P. M., par le Bureau de Paix, en face de la rue des Ursulines : une grande vente de la succession d'une négresse.

Par S. Guimarin, à sa salle d'encan—Un excellent piano Pleyel ; meubles, vitrines, glaces, &c.

Par E. M. Jacobs, 36, Passage de la Bourse—Bottes Souliers, brodequins, &c.

Par G. Lecumont, au No 49 de la rue de Chartres—Marchandises sèches.

Par Hoffman & Marks, au No 34 de la rue de Chartres—Bottes, souliers, chapeaux, vêtements, &c.

Par J. P. Boisrean, au No 36 de la rue Conti—Meubles et mobilier.

ARRIVEE DE L'EVENING STAR.

Nous avons reçu, hier soir, de la Balize, une dépêche nous annonçant que le steamer *Evening Star*, venant de New York, avait traversé la barre du Havre à 7 heures P. M.

Affaires sur le Rio Grande.

Bien que les nouvelles qui nous viennent de là, directement par la voie de Matamoros ou indirectement par la voie du Texas, soient toujours environnées de beaucoup de contradictions et d'obscurités, il est fort à propos de savoir qui, ressortant et coordonnée de divers points, ne peuvent plus permettre le doute. Tel est le fait, par exemple, de la restitution aux fédéraux des armes cédées à prix d'argent par le général confédéré Slaughter au général mexicain Mejia qui commande à Matamoros et à toutes les forces impérialistes opérant dans la partie nord est du Mexique.

Un autre fait beaucoup plus grave est le pillage organisé sur la rive droite du mexicaine du Rio Grande par le chef de bandes Cortina, qui emporte son butin sur la rive gauche où il trouve un asile assuré. Du point où il possède un rancho du chef de ce nom, Cortina s'élance pour faire plus que du brigandage sur terre ferme si faitaupu de la flibustaria sur eau, mais les bateaux à vapeur et interrompte la navigation dans la partie supérieure du fleuve.

La restitution des armes confédérées aux autorités militaires fédérales est une transaction que nous comprenons à merveille, bien que le général confédéré Slaughter n'ait pas capitulé à Brownsville, seul cas où il est dû livrer fidèlement le matériel de guerre en sa possession. Ayant évacué la place, et personne n'y ayant été fait prisonnier, nous ne sommes pas bien convaincus que la garnison ayant le droit de s'échapper en gagnant le sol mexicain au-delà du Rio Grande, n'ait pas en aussi le droit d'emporter ses armes et d'en faire ce que bon lui convenait.

Mais Mejia ne manque pas d'armes. Maximilien n'en manque pas non plus, toute l'Europe étant prête à lui en fournir et des meilleures ; il est dès-lors impossible de soulever par un refus, une discussion dans laquelle à propos d'un matériel fort ordinaire en qualité et quantité il fut donc accédé d'autant plus volontiers à la demande du général américain qu'elle n'imposait aucun sacrifice réel.

Mais cette affaire réglée de la meilleure grâce du monde, les autorités mexicaines de Matamoros avaient au moins une raison d'opérer que les autorités militaires du Texas meurent arrêter le brigandage de Cortinas en lui refusant le droit d'asile qui est dû en cas un véritable droit de guerre. Vous avez fait restituer les armes qu'un général rebelle avait fait enlever d'une place où vous dites entrée sans capitulation, rendez de votre côté le butin qu'un bandit de la frontière dépose sur votre sol où il a trouvé jusqu'ici asile et même protection, car sur votre sol les autorités mexicaines qui respectent la neutralité ne peuvent la poursuivre.

Nous ne voulons pas faire rescortir de là un casus belli comme l'a fait un de nos confrères de Matamoros, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que la situation est étrange.

Une mesure incomplète.

Nous avons approuvé jusqu'ici toutes les mesures prises par notre honorable maire, M. Kennedy, dans l'intérêt de la ville et du public, et nous sommes convaincus que nous serons toujours à approuver les réformes qu'il voudra opérer par la suite, car son intention ne nous saurait jamais suspecter. M. Kennedy a prouvé déjà qu'il voulait être un maire utile et par cela même un maire réformateur. Ici, l'utilité ne marche pas sans la réforme, et, certes, il y a plus à refaire, à modifier, à supprimer, qu'à créer.

Dans ce bon esprit, la police qui dépend du maire, vient de faire ou est en train de faire une suppression à laquelle tout le monde applaudira et à laquelle nous applaudirons nous-mêmes en principe bien que nous ayons quelques observations à émettre à ce sujet. Nous voulons parler de l'expulsion des filles publiques de certains quartiers de la ville où véritablement elles étaient devenues si nombreuses qu'il n'y avait pas moyen de les y tolérer plus longtemps. On s'étonnait même qu'on eut pris tant d'entre elles la mesure arrêtée tout récemment et dont nous allons dire quelques mots.

Une ordonnance fort sévère à l'égard des filles publiques existait depuis longtemps, mais la police avait toujours négligé de la faire exécuter, soit par indifférence soit par impuissance. Il paraît toutefois que l'ordonnance n'était pas inexécutable car c'est justement celle-là, sous les prétentions, que l'autorité municipale vient de faire mettre à exécution, en expulsant au-delà de la rue du Bassin, toutes les femmes publiques qui résidaient dans l'intérieur de la ville proprement dite, soit au dessus soit au-dessous de la rue du Canal.

Le réforme est certainement louable mais elle le serait d'avantage si elle était complète, c'est à dire si au lieu de concourir seulement les filles qui résidaient dans les maisons basses où elles sévit également à l'égard de celles qui habitent les maisons hautes et qui pour se cacher un peu plus que les autres, n'en commettent pas moins quotidiens l'exemple des plus honteux excès.

Ainsi les rues Dauphine, Perdido, Union, Dryades et d'autres rues ne seront nettoyées qu'en partie. Dans ces rues, les propriétaires de maisons basses ne pourront plus les louer à des filles publiques, mais ils pourront leur louer des maisons à étage et la police les y tolérera. Voilà justement la distinction que nous ne pouvons admettre, car elle met les propriétaires de maisons basses dans une position réprouvée. Il est de fait, premièrement, que les femmes décoiffées n'aspirent guère à aller résider dans les maisons qui ont servi pendant longtemps aux filles de joie, ces familles laissent toujours désirer un certain temps avant d'aller y fixer leurs pénates ascendantes, elles montreront les mêmes répugnances si elles savent que devant elles, ou à côté d'elles, il y a encore et y aura, nous parlons des rues malfamées, des maisons hautes où les filles de mauvaise vie pourront librement se livrer à tous leurs vices et à tous leurs désordres d'habitude. Cette répugnance est naturelle parmi les familles honnêtes quand même elles sont pauvres et pour aimer dire forcées de se loger à peu près partout au meilleur marché possible.

Il résulte de ce que nous venons de dire que les propriétaires des maisons basses où ces filles résidaient ne pourront après leur départ les louer immédiatement à personne d'honnête, et si dans toutes ainsi nettoyées il existe quelques maisons hautes mal habitées, il en résulterait encore que personne d'honnête ne voudra jamais accepter un tel voisinage. Ainsi les maisons resteront vides pour toujours ou au moins occupées que par des locataires d'un caractère douteux et fort mauvais payeur en général.

Il résulterait, il faut que les propriétaires payent d'énormes taxes sous peine de saisie, et les collecteurs n'ont pas autorité pour accorder leurs plaintes et y faire droit.

Nous avons à ajouter à cela que les maisons publiques étaient toujours un gage d'ordre, non par la police, arrêtée souvent et constamment à de fortes sommes pour de vrais délits, mais par la seule crainte de voir les filles, se plaignant plus leurs locataires dans la prévision de ce qui arrive aujourd'hui. Mais qu'adviendra-t-il lorsque ces filles seront